

# Moto Club

## CONTINENTAL - VARIO 59

.skyrock.com

tel : 03 20 38 38 63

CHAMPIONNAT : NORD-PAS-DE CALAIS PICARDIE



## CLUB ORGANISATEUR DEPUIS 25 ANS VOUS PRESENTE SON REGLEMENT INTERIEUR 2014

### ARTICLE 1 -DEFINITION :

Le Continental Vario 59 organisateur de manifestation moto de moins de 25cv Nord Pas de Calais, Somme, Oise, Aisne.

D'une cylindre de 50cc 2 temps a boite de vitesse et vario, scooter 70cc 2 temps et 125cc 4temps moteur origine, par le simple fait de s'inscrire au différente course les pilotes s'engagent et accepte le dit règlement suivant.

### ARTICLE 2 -CIRCUITS :

Ses épreuves ont lieu sur des circuits de karting de classe international et homologué.

### ARTICLE 3 -ENGAGEMENTS :

Les courses sont ouverte a tout pilote d'âge minimum de 12 ans possédant une licence UFOLEP R6 validé ou en cours de validation d'un passeport pilote machine et d'un CASM (certificat d'aptitude au sport motoriser) sur présentation des formulaires en cours.

Tous les engagements devront être remplie lisiblement et complet et nous parvenir **impérativement 21 jours avant la date de course** sous risque de non validation.

Le tarif est celui annoncer au prealable par course un mois avant la date de course

- 80€ 15 jours avant la course

et 100€ sur place si il en reste.

Un tarif préférentielseras accordé a tous pilotes en faisant la demande qui envoient par avance la totalité des engagements remplie accompagné des règlements (toutes les courses organisée par le MCV59).

Ce tarif ne s'appliqueras qu'a la seule condition de participer a toute les courses, sauf en cas de force majeur **la pluie n'est pas une bonne excuse**, les chèques seront encaisser que les lendemains de course présent ou pas sauf sur présentation d'un certificat médical. Un minimum de pilotes est requis pour assurer une course selon les tarifs des circuits et autre frais annexe. Nous nous réservons le droit d'annulation..

## ARTICLE 4 –MACHINE ADMISE :

Se référencer au règlement UFOLEP en vigueur

## ARTICLE 5 -VERIFICATIONS DES MACHINES

Les pilotes sont tenus de se présenter avec leur machine (s) pour l'identification, examen des licences et vérifications technique de celle-ci.

Cette vérification aura lieu le matin avant 9h00, les pilotes signent une déclaration sur l'honneur certifiant que la machine est conforme à la réglementation en vigueur. (Article 4)

## ARTICLE 6 -NUMEROTATION

Tant pour les courses ainsi que les essais les machines devront porter leur 3 numéros inscrits lors de leur engagements au couleur réglementaire.

	Plaques	Numéros
Production	verte	blancs
Promotion	rouge	blancs
Prototype	noire	blancs

## ARTICLE 7 -EQUIPEMENT PILOTE

Les pilotes devront obligatoirement avoir

- 1 - un casque conforme –de 5ans
- 2- une combinaison (sans trous)
- 3- des gants réglementaire piste en bonne état
- 4 une dorsal réglementaire (ne pas confondre avec une bosse dans la combinaison)
- 5- des bottes réglementaires

## ARTICLE 8 -ENTRAINEMENT

Les entrainements seront autorisés les veilles de course selon le circuit moyennant un droit de piste, tarif selon le circuit.

Pas plus de 30 machines par session

**Il est formellement interdit de téléphoner** au circuit ou autre organisme pour tous renseignements, adressez-vous a un membre du bureau tout non respect seras sanctionner.

## ARTICLE 9 -GRILLE DE DEPART

La grille de départ sera effectuée après la première manche chronométrée en classement en fonction des temps

Les manches seront réparties par 27 machines maximum, en cas de surnombre une qualification sera mise en place.

En cas de non qualification aucune indemnité ne vous sera reversée

## ARTICLE 10 -DEPART DE COURSE

Les départs de courses se feront moteurs en marche. Selon la catégorie

Pour la catégorie Vario Open départ lancer en rang serré, le ou les pilotes ne respectant pas sa place se verra attribuer une pénalité de 15 points de moins sur son classement.

Pour les pilotes qui doivent pousser leur machines départ fond de grille sécurité oblige.

## ARTICLE 11 -CONDUITE EN COURSE :

Les pilotes doivent se conformer strictement aux prescriptions du code sportif national.

## LES DRAPEAUX

### NATIONAL AGITE DEPART

Signal du départ de la course. Lorsqu'un circuit est équipé de feux de Départ, le directeur de course doit impérativement les utiliser.

Ce n'est qu'en cas de défaillance des feux ou lors des épreuves d'endurance que ce drapeau peut être utilisé.

### VERT FIXE

La piste est libre de tout danger. Ce drapeau doit être présenté lors du premier tour des essais, du tour de reconnaissance, du tour de chauffe et au poste suivant le dernier drapeau jaune.

### DRAPEAU ROUGE AGITE OU FEU ROUGE FIXE

Arrêt de la course ou des essais. Le pilote doit rejoindre la voie des stands à vitesse réduite. Ce drapeau est à disposition du directeur de course et des chefs de poste et ne peut être présenté que sur ordre du directeur de course.

### JAUNE AGITE

Danger sur cette section de la piste, les pilotes doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser sous le drapeau

jaune.

Lors du tour d'inspection, il doit être présenté par le signaleur à l'endroit où il opérera pendant la course.

#### JAUNE AVEC BANDES VERTICALES ROUGES FIXE

Surface glissante quelle qu'en soit la cause.

Changement d'adhérence.

En cas de chute, si la machine est tombée sur la piste, même si elle a continué sa course dans le bac à graviers, présentation du

#### Drapeau jaune à bandes rouges simultanément avec le drapeau jaune,

il sera retiré dès que le chef de poste aura vérifié qu'il n'y a pas de changement d'adhérence du à la chute.

#### BLEU AGITE

Signal de dépassement. Un coureur plus rapide cherche à vous dépasser, laissez le passage.

Ce drapeau est un signal d'information, dont la présentation ou la non présentation n'engage pas la responsabilité des Commissaires de Piste. Il peut être également présenté simultanément avec le drapeau à damier si le pilote de tête est sur le point de dépasser un pilote attardé lors de l'arrivée d'une course, il signale au pilote attardé qu'il a encore un tour à effectuer.

#### BLANC AGITE

Le drapeau doit être présenté quand un véhicule lent emprunte la piste, le dépassement du véhicule lent est autorisé. Le dépassement entre pilotes est interdit.

#### ROUGE AVEC UNE CROIX DE SAINT-ANDRE BLANCHE FIXE

Le drapeau doit être présenté quand un safety-car emprunte la piste, le dépassement du safety-car est interdit. Le dépassement entre pilotes est interdit.

#### NOIR ACCOMPAGNE D'UN NUMERO FIXE

Signal d'arrêt pour le motorcycle portant ce numéro. Le pilote doit rentrer aux stands et ne pourra plus repartir.

#### A DAMIERS NOIRS ET BLANCS AGITE

Fin de la course ou des essais.

## ARTICLE 12 LE CLASSEMENT

Le Moto Club Continental Vario 59 est équipé de transpondeur qui doit être fixé sur la machine à une hauteur maximale de 60cm du sol. Une pièce d'identité sera demandée lors de la remise de celui-ci, il doit être restitué après la dernière manche.

Le classement se fait sur informatique sur le nombre de tours effectués par pilote.

Ce classement est affiché 15 minutes après l'arrêt de la manche.

Le classement final sera affiché 30 minutes après l'arrêt de la dernière manche de la journée.

**Il est strictement interdit de s'échanger les transpondeurs tout non respect sera sanctionné par le classement des pilotes.**

Les points sont attribués selon le tableau national.

Pour être classé dans le championnat, il est impératif de participer à la totalité des courses, sinon classement à la journée.

## ARTICLE 13 VERIFICATION FINALE

Toutes les machines ayant terminé la course seront à disposition du directeur de course pour une éventuelle vérification qui sera jugée nécessaire par le directeur de course en cas de réclamation. (article 14)

## ARTICLE 14 RECLAMATION

Toute réclamation devra être faite par écrit et remise en main propre au directeur de course au plus tard 30 minutes après la proclamation des résultats et accompagnée d'une caution de 100€, qui sera perdue si la réclamation n'est pas justifiée et sera remise au pilote accusé.

## ARTICLE 15 ASSURANCE

L'assurance souscrite par le Moto Club Continental Vario 59 est conforme aux textes imposés par la fédération.

## ARTICLE 16 DETRITUE

En ce qui concerne les détritues, selon les circuits des poubelles sont à votre disposition, pour d'autres circuits vous êtes chargé de les prendre avec vous, sous peine de sanction. voir d'exclusion.

Le président